

68720 HOCHSTATT



**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE
DU 17 octobre 2016**

Sous la présidence de Monsieur Michel WILLEMANN, Maire
Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents
et ouvre la séance à 19 h

Sont présents : Monsieur Michel WILLEMANN, Maire
MM. et Mmes Marie-Thérèse BARTH, Matthieu HECKLEN, Guy LOCHER, Martine BUIRETTE,
Mathieu HARTMANN, Jean-Pierre BADER, Danièle BACH, Véronique MULLER, Michel
GENDRIN, Belinda MARCHAL, Philippe MALASSINE, Claude LITSCHKY, Fanny FOLTZER, Philippe
AYMONIN, Françoise RITTELMEYER

Ont donné procuration :
Mme Elisabeth HASSLER à M. Michel WILLEMANN
Mme Guilaine WEISS à M. Matthieu HECKLEN

Sont absents excusés :
Mmes Elisabeth HASSLER, Guilaine WEISS, M. Marc HAEGELIN

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à l'ensemble des membres présents et salue la
présence de la presse.

Il propose de rajouter à l'ordre du jour, en point 4.4., une décision modificative n°3
prévoyant les transferts de crédits nécessaires aux opérations comptables relatives aux
travaux d'enfouissement des lignes téléphoniques rue de la Chapelle.

Le Conseil Municipal désigne un secrétaire de séance : Monsieur Michel GENDRIN.

ORDRE DU JOUR

1. **Approbation du procès-verbal de la séance du 5 septembre 2016**
2. **Urbanisme :**
 - Permis de construire
 - Déclarations préalables
 - Déclarations d'intention d'aliéner
3. **Acquisition en état de futur achèvement du bâtiment C « Epicerie »**



4. Finances :

- Travaux de sécurisation des écoles – Demande de soutien financier
- Travaux d'exploitation ONF – Etat de prévision des coupes 2017
- Encaissement de chèques
- DM n° 3
- Redevance R2 reversée par le Syndicat d'électricité et de gaz du Rhin

5. Compte-rendu de délégation

- Attribution de la prestation de nettoyage des locaux, vitrerie et consommables
- Le Messenger 2017
- Matériel électrique
- Location d'une nacelle avec chauffeur pour mise en place des décors de Noël

6. Rapports annuels

- Service public de distribution de l'eau potable
- Communauté de Communes du Secteur d'ILLFURTH

7. Divers :

- Informations diverses
- Remerciements

NB : le point sur la « Révision du PLU intercommunal de la CCSI – Débat en conseil municipal sur le Plan d'Aménagement et Développement Durables (PADD) » est reporté à la séance du conseil municipal du 7 novembre 2016.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 5 septembre 2016

N'appelant aucune observation, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance ordinaire du 5 septembre 2016.

2. Urbanisme

2.1. Permis de construire

Trois demandes de permis de construire ont été déposées en mairie, à savoir :

- par Monsieur Marc REYMANN, domicilié à HOCHSTATT – 13 rue des Centaurées, pour un projet de construction d'un garage sur le terrain situé section 06 – parcelle 339.
- par la société MAISONS CRISALIS, sise à LUTTERBACH – 24 rue de la Savonnerie, pour le compte de Monsieur et Madame Jonathan FRECHES domiciliés à MULHOUSE – 25 rue Schoenberg, pour la construction d'une maison d'habitation sur le terrain situé rue des Bergers, section 02 – parcelle 231.
- par Monsieur Alain WILLIG, domicilié à HOCHSTATT – 29A, rue de Zillisheim pour la réalisation d'un garage sur le terrain cadastré section 05 – parcelles 635 et 573.

Un avis favorable a été émis pour ces demandes de permis de construire.



2.2. Déclarations préalables

Trois déclarations préalables ont été réceptionnées en mairie, à savoir :

- Déposée par Madame Véronique FEST, domiciliée à MULHOUSE – 23, rue de la délivrance, pour des travaux de transformation d'une fenêtre en porte fenêtre sur la maison sise 1A rue de Galfingue cadastrée section 03 – parcelle 37.
- Déposée par Monsieur Philippe FROEHLI, domicilié à HOCHSTATT – 4, rue Charles Gounod, pour la construction d'une piscine sur le terrain cadastré section 07 – parcelle 111.
- Déposée par Monsieur Mickaël BENARD, domicilié à HOCHSTATT – 10, rue Soland pour des travaux de transformation d'une fenêtre en porte fenêtre, l'agrandissement d'une fenêtre de toit et le remplacement de la porte d'entrée en bois par une porte en PVC sur la maison d'habitation située section 01 – parcelles 85b et 86a.

Un avis favorable a été émis pour ces déclarations préalables.

2.3. Déclaration d'intention d'aliéner

La mairie a été destinataire de cinq déclarations d'intention d'aliéner :

- Pour le terrain sis 27, rue des Ecoles, cadastré section 03 – parcelle 303/38, propriété de Madame Yvonne CLADEN épouse SCHLIENGER.
- Pour le bien sis 33, rue de Heimsbrunn, cadastré section 07 – parcelles 404/306, 425/306, 426/306 et 427/306, propriété de Monsieur Franck BECHTEL.
- Pour le bien sis 13, rue Bellevue, cadastré section 05 – parcelle 302, propriété de Monsieur Patrice JASINSKI.
- Pour le bien sis 21, rue Haenlin, cadastré section 04 – parcelle 65, propriété de Madame Odette MACCORIN.
- Pour le bien sis 38, rue de Heimsbrunn, cadastré section 07 – 680, propriété de Monsieur et Madame Jocelyn BAUM.

La commune n'use pas de son droit de préemption pour ces opérations.

3. Acquisition en été de futur achèvement du bâtiment C « Epicerie »

Monsieur le Maire rappelle le contenu du projet d'aménagement présenté par le promoteur SODICO IMMOBILIER tel qu'il a été approuvé par le Conseil Municipal en dates des 23 mars 2015 et 4 mai 2015.

Le programme est constitué de 7 bâtiments, en place de l'ancien terrain de football, sur les parcelles cadastrées section 5 n° 536 à 548 d'une contenance totale de 92,79 ares. Les travaux de construction viennent de débuter et permettront de proposer à l'horizon prévisionnelle fin 2017, début 2018 des services de proximité : boulangerie, produits de la ferme et locaux, santé, finances ...

Le bâtiment « C », destiné à accueillir une épicerie de proximité, sera acquise par la Commune. L'acquisition comprend le bâtiment de 180 m² (166,66 m² de surface de vente



et 13,34 m² pour le local poubelle), le terrain d'emprise, les parkings et les espaces extérieurs aménagés.

Ce bien sera acquis par la Commune en l'état futur d'achèvement, au prix de 400 000 € HT, soit 480 000 € TTC.

Tel que ceci a été envisagé au budget 2016 et considérant les taux bas actuellement pratiqués, le financement se fera par un emprunt, et ce pour un montant de 480 000 €. Les commissions réunies du 26 septembre dernier ont validé le principe de recourir à un emprunt à taux fixe sur 20 ou 15 ans.

Une DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) de 100 000 € a déjà été confirmée. La demande de FEADER (Fonds Européen dont l'instruction est faite par la Région Grand Est) est en cours d'instruction.

Dans le cadre de cette vente en l'état futur d'achèvement et préalablement à la signature de l'acte notarié, il convient de conclure, avec la Société SODICO IMMOBILIER, un contrat de réservation dans le secteur libre ouvrant au bénéfice de la Commune la faculté d'acquérir ledit bien et fixant les conditions juridiques et financières de la vente à venir.

Le Conseil Municipal,

après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire
et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de réservation avec SODICO IMMOBILIER ouvrant la faculté d'acquérir le local de 180 m² (166,66 m² de surface de vente et 13,34 m² pour le local poubelle) destiné à accueillir une épicerie de proximité, au sein de l'aménagement de la zone de chalandise et de services réalisée en place de l'ancien terrain de football rue de Zillisheim / Rue du 2èmes Zouaves, sur les parcelles cadastrées section 5 n° 536 à 548 d'une contenance totale de 92,79 ares.
- prend acte que cette acquisition interviendra au prix de 400 000 € HT soit 480 000 € TTC, financé par emprunt, et dont le paiement interviendra de façon échelonnée ;
- prend acte que la dépense correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits, à cet effet, au budget de l'exercice 2016 ou des exercices suivants.

4. Finances

4.1. Travaux de sécurisation des écoles – Demande de soutien financier

Les récents évènements et le contexte de menace terroriste qui ont conduit à la prolongation de l'état d'urgence, exigent que soient dès à présent mises en place des mesures particulières de sécurité des écoles.

Selon les conseils de l'inspection académique et en coordination avec les directeurs d'école, les travaux de sécurisation à effectuer par la Commune et les acquisitions relatives à la sécurité ont été fixés comme suit :

- Renforcement de la surveillance vidéo des points vulnérables (portail et entrées) par la mise en place de 6 caméras fournissant des images de très haute qualité et 2 enregistreurs.



- Equipement des locaux en moyens d'alertes spécifiques grâce à des boîtiers d'alarme "confinement" radio à piles interconnectés : un à l'école maternelle et deux à l'école élémentaire (un boîtier pourra également être installé au périscolaire).
- Création d'un sas d'accueil et de protection à l'école maternelle (entrée côté parking).
- Dans les deux écoles, équipement en molettes sur la face intérieure des portes donnant vers l'extérieur des locaux.
- Mise en place de rideaux dans la salle de motricité de l'école maternelle permettant une occultation de la pièce en cas de confinement des élèves.

Par ailleurs, il appartient aux directeurs d'écoles de mettre à jour leur Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS). Dans ce cadre, des malles contenant le nécessaire de première urgence ont été acquises et une formation aux premiers secours de toutes les ATSEM est prévue.

Afin d'accompagner financièrement cette problématique, la Sous-Préfecture nous a récemment informé de la possibilité de demander des subventions :

- au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2016 « Soutien exceptionnel », à adresser avant le 15 novembre,
- au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD), à adresser avant le 7 octobre ; une demande a été faite dans le respect de cette date limite.

Monsieur le Maire propose donc :

- d'adopter le programme tel que présenté, sachant qu'il est susceptible de complément,
- le plan de financement suivant :

Coût HT des travaux :	
◦ Renforcement de télésurveillance	15 800 €
◦ Alarme confinement	1 700 €
◦ Création d'un sas d'accueil à l'école maternelle	18 000 €
◦ Equipement des portes	2 000 €
◦ Rideaux	8 000 €
TOTAL HT	45 500 €
TVA 20%	9 100 €
TOTAL TTC	54 600 €
Financement	
FIPD 2016	20 500 €
D.E.T.R. 2016	16 000 €
Fonds propres	18 100 €
TOTAL financement	54 600 €



Il propose au Conseil Municipal :

- de solliciter auprès de l'Etat (DETR 2016) la subvention nécessaire à la réalisation du projet,
- d'approuver le programme d'investissement, l'estimation prévisionnelle des travaux ainsi que le plan de financement envisagé ci-dessus.

Le Conseil Municipal,

après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,

à l'unanimité :

- approuve le programme d'investissement, l'estimation prévisionnelle des travaux et le plan de financement envisagé,
- prend acte de la demande de subvention adressée au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD)
- autorise Monsieur le Maire à solliciter les subventions et financements envisagés (DETR 2016) et lui donne tous pouvoirs afin de signer tout document afférent à ce programme.

4.2. Travaux d'exploitation ONF – Etat de prévision des coupes 2017

Monsieur le Maire présente le programme des travaux d'exploitation, avec état prévisionnel des coupes, pour la forêt communale de HOCHSTATT pour l'exercice 2017.

Le volume total s'élève à 698 m³ (l'EPC 2016 s'élevait à 886 m³).

Le Conseil Municipal,

après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire,

et en avoir délibéré,

- autorise la réalisation du programme des travaux d'exploitation et patrimoniaux présentés par l'Office National des Forêts pour l'année 2016 ;
- délègue Monsieur le Maire pour signer les bordereaux en retour.

4.3. Encaissement de chèques

Le Conseil Municipal approuve l'encaissement d'un chèque émanant :

- de la Caisse des Règlements Pécuniaires des Avocats – Maison des avocats de Colmar, de 195,00 € correspondant au dédommagement des dégradations de l'école élémentaire.
- de Objectif ECO Energie un certificat d'économie d'énergie d'une valeur de 182,72 € au titre des travaux de plafond de l'école élémentaire réalisés en 2015.

Les comptabilisations relatives à l'encaissement de ces chèques seront faites conformément à la nomenclature M14.

4.4 Décision modificative n°3

Monsieur le Maire propose d'effectuer les modifications suivantes sans incidence budgétaire, dans le but de :

- transférer des crédits supplémentaires du compte 2315 au compte 605 pour ce qui concerne le montant des travaux afférent aux enfouissements de lignes téléphoniques Rue de la Chapelle.
- transférer du compte « Remboursement sur rémunération du personnel » le montant permettant de payer le remplacement d'un agent absent.



Article	Libellé	Budgétisé	Modification	Nouveaux crédits
	SECTION DE FONCTIONNEMENT – Dépenses			
605	Achat de matériel, équipements et travaux (enfouissement réseau téléphonique)	32 477,35 €	+ 3 540,00 €	36 017,35 €
6218	Personnel extérieur	5 187,00 €	+ 14 000,00 €	19 187,00 €
023	Virement à la section d'investissement	159 688,96 €	- 3 540,00 €	156 148,96 €
	SECTION DE FONCTIONNEMENT – Recettes			
6419	Remboursement sur rémunération du personnel	3 000,00 €	+ 14 000,00 €	17 000,00 €
	TOTAL		0,00 €	
	SECTION D'INVESTISSEMENT – Dépenses			
2315 - 016	Installations, matériel et outillage technique	354 022,65 €	+ 24 895,52 €	378 918,12 €
	SECTION D'INVESTISSEMENT – Recettes			
021	Virement de la section de fonctionnement	159 688,96 €	-3 540,00 €	156 148,96 €
2315 - 016	Installations, matériel et outillage technique	0,00 €	+ 28 435,52 €	28 435,52 €
	TOTAL		0,00 €	
	TOTAL (dépenses – recettes)		0,00 €	

Après délibération, le **Conseil Municipal** décide, à l'unanimité :

- d'autoriser les écritures comptables nécessaires à la validation de ces régularisations,
- de charger Monsieur le Maire de toutes formalités et signatures.

4.5 Redevance R2 reversée par le Syndicat d'électricité et de gaz du Rhin (pour information)

Par courrier en date du 7 octobre 2016, le Syndicat d'électricité et de gaz du Rhin informe que la commune va percevoir une redevance de 1638 €, eu égard aux investissements réalisés sur le réseau de distribution électrique et pour l'éclairage public, au cours de l'année 2014.

5. Compte rendu de délégation

En application du code général des collectivités territoriales et notamment de son article L.2122-23, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les prestations suivantes ont fait l'objet d'une commande.



5.1. Attribution de la prestation de nettoyage des locaux, vitrerie et consommables

Monsieur le Maire rappelle que le nettoyage des locaux communaux, à savoir les deux écoles, la mairie et les ateliers comprenant la fourniture des consommables a un coût annuel de plus de 40 000 € TTC.

Dans un objectif de bonne gestion et de conformité avec les règles des marchés publics qui s'imposent à la commune, il a été décidé de remettre en concurrence ces prestations.

Monsieur le Maire rappelle l'historique de la procédure d'appel d'offres.

Un appel d'offres a été publié du 9 août 2016 au 20 septembre 2016 sur le site de l'Association des maires du Haut-Rhin ainsi que dans le journal l'Alsace.

Le contrat actuellement en cours avec la société REGIONETTOYAGE prenant fin à des dates différentes selon le site, le nouveau marché prendra effet :

- pour le **bâtiment de l'école élémentaire** : à compter du 18 novembre 2016,
- pour le **bâtiment de l'école maternelle** : à compter du 1^{er} janvier 2017,
- pour la **mairie et les ateliers municipaux** : à compter du 23 janvier 2017.

La fin du contrat est fixé au 31 août 2018 et est **reconductible tacitement**, par période successive d'un an, deux fois maximum : soit au maximum jusqu'au 31 août 2020. La réglementation des marchés publics préconise une remise en concurrence régulièrement, au moins tous les 4 ans.

L'ouverture des plis s'est tenue le 22 septembre.

Cinq prestataires ont présenté une offre. Après analyse approfondie et précisions demandées à certains candidats, le classement des offres se présente comme suit :

- REGIONETTOYAGE de Mulhouse pour un prix forfaitaire annuel de 24 840 € HT,
- L'ECLAT D'ALSACE de Mulhouse pour un prix forfaitaire annuel de 24 768 € HT,
- ACM NETTOYAGE de Zillisheim pour un prix forfaitaire annuel de 23 288 € HT,
- Entreprise H. REINIER – réseau ONET de Schiltigheim pour un prix forfaitaire annuel de 31 376 € HT,
- LA PERFORMANTE de Strasbourg pour un prix forfaitaire annuel de 35 363 € HT.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2122-23,
Vu la délibération du Conseil Municipal de la commune de Hochstatt du 22 avril 2014, en vertu de laquelle le Maire a délégation pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés,

Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal qui prend acte :

- de l'attribution du marché à l'entreprise REGIONETTOYAGE pour un montant forfaitaire annuel de 24 840,00 € HT soit 29 808,00 € TTC comprenant les prestations régulières de nettoyage et les consommables,
et pour un montant de 245 € par prestation pour le nettoyage des vitres de l'école maternelle, 280 € par prestation pour les vitres de l'école élémentaire, et 145 € par prestation pour les vitres de la mairie.



5.2. Le Messenger 2017

Prestation confiée à KXO Créations Graphiques pour un montant de 3 865,00 € HT soit 4 638,00 € TTC comprenant la création graphique, la mise en page et l'impression en 1 100 exemplaires.

5.3. Matériel électrique

Acquisition auprès de COMAFRANC de décors de Noël pour la rue de la Chapelle et de matériels pour la réparation des décorations anciennes pour 2 512,07 € HT soit 3 014,48 € TTC.

5.4. Location d'une nacelle avec chauffeur pour mise en place des décors de Noël

Location confirmée auprès de CLEMESSY entre les 21 et 23 novembre au prix de 560 € HT, soit 672,00 € TTC pour une journée.

6. Rapports annuels

6.1. Service public de distribution de l'eau potable

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à prendre connaissance du rapport annuel sur le prix et la qualité du service en eau potable de Heimsbrunn et environs pour l'année 2015, présenté par le syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de Heimsbrunn et environs.

Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport qui ne fait l'objet d'aucune remarque, ni réserve.

Ce document est à la disposition du public à la mairie aux heures d'ouverture habituelles, ainsi que sur le site internet de la commune.

6.2. Communauté de Communes du Secteur d'ILLFURTH

L'ensemble des conseillers municipaux ont été destinataires du rapport d'activité pour l'année 2015, présenté par la Communauté de Communes du Secteur d'Ilfurth.

Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport qui ne fait l'objet d'aucune remarque, ni réserve.

Ce document est à la disposition du public à la mairie et à la Communauté de communes aux heures d'ouverture habituelles.



7. Divers

7.1. Informations diverses

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'arrêté du Préfet constatant le nombre total et la répartition des sièges au sein du conseil communautaire de la nouvelle communauté de communes : 88 sièges au total dont 3 pour Hochstatt.

Pour les communes disposant d'au moins 2 sièges, il y a lieu de procéder à des élections par le Conseil Municipal parmi les conseillers communautaires sortants au scrutin de liste.

Monsieur le Maire propose aux 7 conseillers communautaires actuels de se réunir pour constituer cette liste de 3 noms.

L'élection pourra se tenir lors de la prochaine réunion du Conseil.

7.2. Remerciements

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée des remerciements parvenus de :

- ⇒ Monsieur et Madame Fernand MOSER
- ⇒ Monsieur et Madame Jean-Pierre TERRASSON
pour l'arrangement offert par la commune à l'occasion de leurs noces d'or.
- ⇒ La famille de feu Madame Monique SCHLIENGER
pour le message de condoléance lors de son décès

Le Comité des Fêtes remercie également la municipalité pour la subvention allouée en 2016.

Rappel de quelques dates à retenir :

Samedi 22 octobre 2016 : opération 3 gestes pour une vie (sur inscription),

Dimanche 23 octobre 2016 à 10h00 : inauguration de l'église rénovée et de l'orgue,

Jeu-di 3 novembre 2016 à 19h00 : réunion publique sur le PADD à la Maison des Œuvres à Illfurth,

Samedi 5 novembre 2016 de 10h00 à 18h00 : journée jeux pour les familles organisée par la CCSI,

Lundi le 07 novembre 2016 à 19h00 : Conseil Municipal – débat sur le PADD,

Vendredi 11 novembre 2016 : commémoration de l'Armistice 1918 (messe à 10h30)

Lundi le 12 décembre 2016 à 19h00 : Conseil Municipal.

Interventions diverses :

- **Intervention de Madame Fanny FOLTZER :**

Elle évoque le marché de Noël des enfants dont la date sera fixée soit le vendredi 25 novembre, en même temps que la mise en lumières comme les années précédentes, soit un samedi. Elle fait part du souhait de mieux se coordonner entre les chants et la mise en lumière.

- **Intervention de Madame Danièle BACH :**

Elle signale le problème de date de la fête des rues 2017, entre le dimanche des élections, les fêtes organisées par les villages voisins et l'organisation des communions.



L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15.

Le Maire,
Michel WILLEMANN



**Tableau des signatures
pour l'approbation du procès-verbal des délibérations
du Conseil Municipal de HOCHSTATT
de la séance du 17 octobre 2016**

ORDRE DU JOUR

1. **Approbation du procès-verbal de la séance du 5 septembre 2016**
2. **Urbanisme :**
 - Permis de construire
 - Déclarations préalables
 - Déclarations d'intention d'aliéner
3. **Acquisition en état de futur achèvement du bâtiment C « Epicerie »**
4. **Finances :**
 - Travaux de sécurisation des écoles – Demande de soutien financier
 - Travaux d'exploitation ONF – Etat de prévision des coupes 2017
 - Encaissement de chèques
5. **Compte-rendu de délégation**
 - Attribution de la prestation de nettoyage des locaux, vitrerie et consommables
 - Le Messenger 2017
 - Matériel électrique
 - Location d'une nacelle avec chauffeur pour mise en place des décor de Noël
6. **Rapports annuels**
 - Service public de distribution de l'eau potable
 - Communauté de Communes du Secteur d'ILLFURTH
7. **Divers :**
 - Informations diverses
 - Remerciements

